



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Composition de commission au titre de recrutement d'enseignant chercheur contractuel**

Le Président de l'université

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L954-3 ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de UNIVERSITE D'ORLEANS dans sa séance du 04/06/2024, portant avis favorable sur la composition structurelle des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2023 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de UNIVERSITE D'ORLEANS dans sa séance du 04/06/2024, portant avis favorable sur la composition nominative des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2023 de recrutement des enseignants-chercheurs et sur la nomination des président et vice-président des comités de sélection ;

Article 1 : Une commission chargée, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de désigner le candidat appelé à être recruté, selon leurs projets de recherche et d'enseignement, constituée pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créée dans le cadre du recrutement d'enseignant chercheur contractuel en section 01 Droit Privé pour une prise de fonctions le 01/10/2024.

Article 2 : Sont nommés membres de commission pour l'emploi désigné ci-dessus :

**Internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline**

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	LAURENT BOUTOT	CARINE	MCF	01
M.	SINTEZ	CYRIL	MCF	01
M.	ROBINEAU	MATHIEU	PR	01

**Externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline**

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	TAILLANDIER	DELPHINE	MCF	01
Mme	THARAUD	DELPHINE	PR	01
Mme	SABARD	OLIVIA	PR	01

Article 3 : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président.e et, le cas échéant, vice-président.e de la commission créée pour l'emploi désigné ci-dessus :

CARINE LAURENT BOUTOT

CYRIL SINTEZ

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 24/06/24

Le Président de l'Université

Eric BLOND